

NOTE D'INFORMATION

Covéa Sécurité :

Action A(D) FR0000931420

Action A(C) FR0011365204

Action G(C) FR0000931412

Paris, le 24 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la SICAV Covéa Sécurité (ci-après « la SICAV ») et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Nous vous informons qu'il a été décidé de modifier la liste des émetteurs auxquels votre SICAV peut avoir recours dans le cadre de ses investissements en tant que fonds monétaire.

En effet, dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 (ci-après « règlement MMF ») et conformément au principe de répartition des risques, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne conformément aux conditions de diversification énoncées par le règlement MMF.

Il a été décidé d'ajouter à la liste des émetteurs détaillée dans votre prospectus l'émetteur Agence France Trésor, ainsi que les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres de l'Union européenne ou leurs banques centrales.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie d'investissement, ni le profil de risque de l'OPC.

Informations pratiques :

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus modifié de votre SICAV seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du **30 novembre 2020**.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.